



Vu pour arrêté en date du 23 mai 2024



0 100 200 m

DOFIP Cadastre® 2023  
Echelle courante 1:5396  
Réalisation : Groupe Citadia

- PPRI de la Sée :**
- Zone rouge indiquée R
  - Zone orange indiquée R01 ou R02
  - Zone bleue indiquée B1 ou B2
- PPRI de la Sienne :**
- Zone fortement exposée
  - Zone d'expansion de crue
  - Zone faiblement exposée
  - Zone remblayée
- Autres informations**
- Atlas des zones inondables
  - Remontée des nappes phréatiques : risques pour les réseaux et sous-sols (de 0 à 1m)
  - Cours d'eau Police de l'eau - DDTM
  - Bâtiment en dur
  - Bâtiment léger
  - Parcelle cadastrale

